

# La Lettre de la RMF UE



10 décembre 2010 – Les ministres de la défense français et allemand passent en revue le 291<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, première unité allemande stationnée en France.

A l'initiative de l'Allemagne, de la Pologne et de la France, la [lettre de Weimar](#) du 6 décembre 2010 propose des pistes concrètes pour faire avancer la PSDC : coopération UE-OTAN, capacités permanentes de planification et de conduite civilo-militaires, groupements tactiques, ou encore le développement des capacités militaires. Cette lettre intervient alors que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) commence à prendre toute sa dimension. Elle s'inscrit ainsi dans une nouvelle dynamique qui jalonnait la préparation de la présidence polonaise au second semestre 2011. Elle rouvre des chantiers qui répondent aux besoins d'une Europe de la défense plus cohérente et apte à répondre aux défis de la crise budgétaires en tournant le dos à la crise institutionnelle.

« Il n'y a pas de solutions. Il n'y a que des forces en marche. Il s'agit de les créer et les solutions viendront d'elles même » écrivait Saint-Exupéry. Sachons donc unir nos forces et les mettre en mouvement pour générer ainsi les avancées de l'Europe de la défense.

Vice amiral d'escadre Xavier Païtard

Chef des représentations militaires françaises à l'UE et à l'OTAN

## Les priorités PSDC de la présidence hongroise



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et à la suite de la Belgique, la [Hongrie](#) a pris le relais de la présidence tournante de l'Union européenne. « Une Europe forte », tel est le slogan du [programme hongrois](#) qui, dans la partie relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, se place clairement en appui de la Haute Représentante, Mme Ashton.

Prenant acte de l'entrée en service SEAE depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010, la présidence hongroise axe ainsi essentiellement son programme PSDC sur le suivi des opérations et missions en cours, le renforcement des capacités civiles et militaires et les synergies entre les différents organismes de l'UE traitant de la prévention des conflits et de la gestion des crises.

La présidence hongroise se place ainsi résolument dans la lignée de la présidence belge et en préparation de la présidence polonaise du second semestre 2011 qui, quant à elle, devrait s'appuyer sur les principes de la [lettre de Weimar](#).



## Le comité civil de gestion de crises (CIVCOM)

Institué par la [décision du Conseil du 22 mai 2000](#), Le CivCom s'occupe des aspects civils de gestion de crises : police, Etat de droit, administration civile. Fonctionnant comme un groupe de travail du COPS (comité politique et de sécurité,



cf. [lettre d'information de la RMF n°IX](#)), il émet à son attention des avis et recommandations et développe les concepts et les instruments d'action, y compris pour les capacités.

Appuyé par la CPCC (*Civilian Planning and Conduct Capability*, cf. [lettre d'information de la RMF n°IV](#)), le CivCom planifie et suit le déroulement des missions civiles de l'UE tout en évaluant les différentes options stratégiques afin de préparer la sortie de crise. Le COPS peut également le charger de l'élaboration de différents textes (projets de concepts d'opération, d'actions communes, d'avis sur des documents ou des rapports de mission, etc.).

Composé de représentants des Etats membres, le CivCom bénéficie désormais, avec le traité de Lisbonne, d'une présidence permanente en la personne de M. [Mikas Markus Leinonen](#) depuis le [22 décembre 2010](#).

## Le Focus du mois

## Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

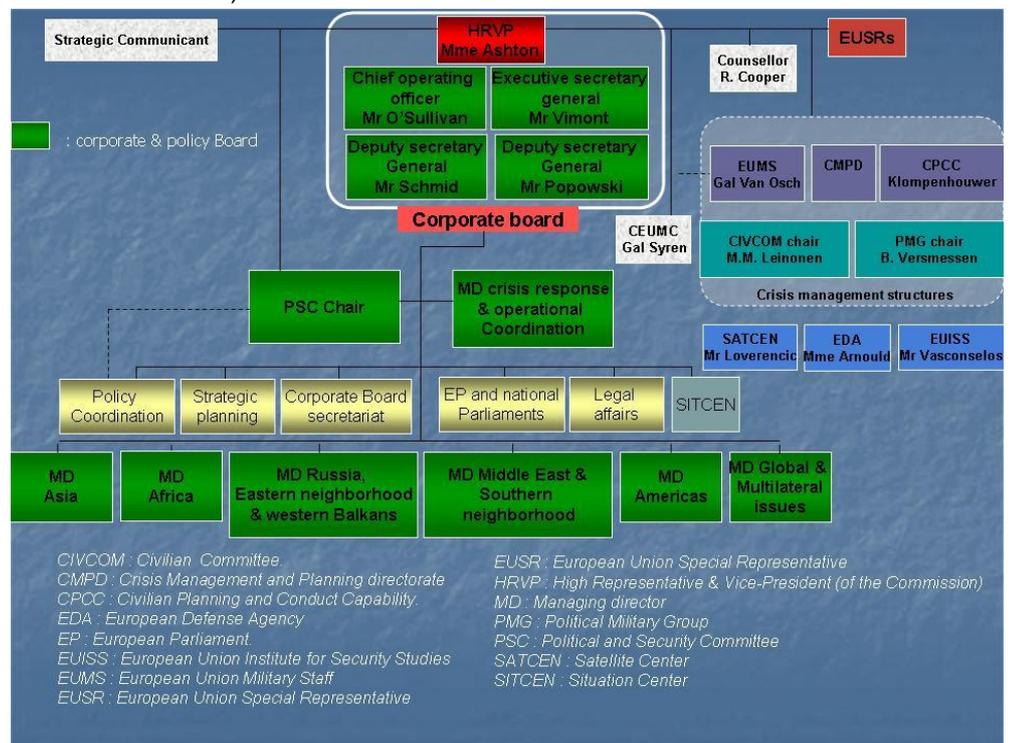
Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le Traité de Lisbonne prévoyait l'entrée en service, un an après, du Service européen pour l'action extérieure. Confirmé par la [décision du Conseil du 26 juillet 2010](#), le SEAE a donc pu officiellement voir le jour le 1<sup>er</sup> décembre 2010 (les fonctionnaires de ce nouveau service étant officiellement affectés à leurs postes le 1<sup>er</sup> janvier 2011).



Placé sous l'autorité de la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (HRAEPS), Mme [Catherine Ashton](#), le SEAE « travaille en collaboration avec les services diplomatiques des Etats membres et est composé de fonctionnaires des services compétents du secrétariat général du Conseil et de la Commission ainsi que de personnel détaché des services diplomatiques nationaux » (article 27-3 du traité sur l'Union européenne). La création du SEAE marque ainsi la volonté de l'Union européenne d'affirmer une culture diplomatique commune afin de parler et agir d'une voix sur la scène internationale. En outre, il rapproche les services des deux principales institutions impliquées dans les relations extérieures de l'Union européenne : le [Conseil](#) et la [Commission](#).

La HRAEPS est épaulée par un secrétaire général exécutif, [M. Vimont](#), et un conseil politique (*policy board*) constitué de ses grands adjoints et des directeurs des branches régionales (Moyen-Orient, Russie, Afrique, Amériques, Asie, thèmes multilatéraux).

Le SEAE dispose d'une forte autonomie et est considéré comme une institution autonome au titre du statut du personnel, avec sa propre ligne budgétaire au sein du budget de l'Union (sous le contrôle du [Parlement européen](#)). Il regroupe les structures de gestion de crises, telles que le Centre de situation (SITCEN, *Situation centre*), l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE), la Capacité civile de planification et de conduite (CPCC, [civilian planning and conduct capability](#)), la Direction de la planification et de la gestion de crises (CMPD, [crisis management and planning directorate](#)). En outre, le SEAE dispose d'une administration centrale et les délégations dans les pays tiers et auprès des organisations internationales lui sont rattachées.



## Actualité

**[EUTM Somalia](#) – Fin de la formation du 1<sup>er</sup> bataillon**

La cérémonie de fin de formation du premier contingent de soldats somalien formés par EUTM (*European Union training mission*) s'est déroulée le 15 décembre 2010 à Bihanga (Ouganda).

Sous les ordres du [colonel Elul](#), EUTM a ainsi réalisé, pendant 6 mois, la formation complète d'un bataillon somalien (18 sections) qui sera mis à la disposition du gouvernement fédéral de transition (GFT) à compter

de leur retour à Mogadiscio, début février 2011. Ce bataillon contribuera ainsi à la restauration de la stabilité et de la sécurité en Somalie. Ce retour en Somalie se fera de plus avec l'appui et l'encadrement local de l'[AMISOM](#) (*African mission in Somalia*) ainsi que le soutien logistique des Etats-Unis, marquant ainsi la volonté de l'Union européenne d'agir en association avec ses partenaires stratégiques. Toutefois, EUTM ne s'arrête pas là pour autant : à partir de février et jusqu'à l'été 2011, un second bataillon sera formé.

Forte de 140 personnels provenant de 14 Etats membres et parallèlement à la mission ATALANTE, EUTM s'intègre ainsi dans la volonté de l'UE de contribuer au relèvement de l'Etat somalien et à la résolution des problèmes de la Corne d'Afrique par le biais d'une approche globale et multilatérale.



Entretien avec

Le contre-amiral Philippe COINDREAU,  
Adjoint au commandant du poste de commandement du corps maritime de réaction rapide  
et ancien commandant de la force [ATALANTE](#)



Le contre-amiral COINDREAU est né à Toulon le 12 juin 1959. Issu de la promotion 1979 de [l'Ecole Navale](#), il est breveté pilote d'aéronautique en 1984.

Après des affectations à la [flottille 21F](#), sur [Breguet Atlantic](#), et à la [flottille 22F](#), il rejoint le [porte-hélicoptères Jeanne d'Arc](#) en tant qu'instructeur (1989) puis participe à la mise en service opérationnelle de l'Atlantic 2 à la [flottille 23F](#). En 1993, il devient responsable du contrôle du niveau d'entraînement des équipages de patrouille maritime à Nîmes-Garons.

Intégrant le [collège interarmées de défense](#) en 1994, il est ensuite affecté au centre opérationnel interarmées de l'EMA<sup>1</sup> (1995-96) puis commande la flottille 23F sur la [base de Lann-Bihoué](#) de 1996 à 1998.

En 1998, il rejoint l'état-major tactique du commandement de la force d'action navale, avant de prendre le commandement de [la frégate furtive Surcouf](#) (2001-02) puis de prendre la fonction de chef de la division conduite des forces aéronavales au commandement de la zone maritime Méditerranée.

Après avoir commandé la base aéronavale de Lann-Bihoué (2003-05), il suit la 55<sup>e</sup> session du CHEM<sup>2</sup> et la 58<sup>e</sup> session de l'IHEDN<sup>3</sup>. Chef de cabinet du [secrétaire général pour l'administration](#) du [ministère de la défense](#) (2006-09), il est promu contre-amiral en 2009 et prend le poste d'adjoint au commandant du poste de commandement du corps maritime de réaction rapide.

Tout au long de sa carrière, le contre-amiral COINDREAU a multiplié les expériences opérationnelles : opération Silure (1985, Gabon), opération Prométhée (1987, Golfe arabo-persique), opération Epervier (1988, Tchad), opération Trident (1999, mer Adriatique à bord du porte-avion Foch), mission Myrrhe (2000, Méditerranée - Océan Indien - Océan Atlantique), [mission Corymbe](#) (2001, golfe de Guinée), opération Héraclès (2002, Océan Indien) et tout récemment en tant que commandant de la force Atalante (2010).

### **1. Amiral, après 4 mois à la tête de la force navale ATALANTA, quel regard portez vous sur l'action de l'Union Européenne au large de la Corne de l'Afrique ? Quels sont les principaux enseignements ?**

L'opération ATALANTA, qui a démarré en décembre 2008 et qui est la première opération maritime menée par l'Union Européenne, est un succès sur le terrain. Elle a réuni, pendant ma période de commandement, de 7 à 12 navires militaires et 3 à 4 détachements de patrouille maritime qui dialoguaient, travaillaient ensemble et ont fait preuve d'un remarquable esprit de coopération pour atteindre un objectif commun. C'est déjà une grande satisfaction pour moi.

La première mission confiée aux forces navales européennes dans l'ordre de priorité, est la protection des navires affrétés par le Programme Alimentaire Mondial qui acheminent l'aide humanitaire en Somalie et celles des navires qui transportent le soutien logistique nécessaire à la force de [l'Union Africaine](#) en Somalie (AMISOM). Cette mission est remplie à 100 % - et sans qu'aucun navire n'ait été piraté. Depuis le début de l'opération, les navires militaires des Etats membres assurent les escortes et permettent ainsi à une large partie de la population somalienne de vivre au quotidien et à [l'AMISOM](#) d'exécuter son mandat.

Par ailleurs, les forces navales ATALANTA contribuent à la sécurisation de *l'Internationally Recommended Transit Corridor* (IRTC) dans le golfe d'Aden. Ce couloir de navigation, qui fait l'objet de mesures de protection renforcées, est aujourd'hui adopté par les navires marchands qui transitent dans cette zone (en moyenne une soixantaine par jour). Si des attaques de pirates ne peuvent y être toutefois exclues, le taux de succès de ces dernières a considérablement diminué. A titre d'exemple, durant mon commandement, aucun navire appliquant les recommandations de l'Organisation Maritime Internationale, les fameuses « *Best Management Practice* », n'y a été piraté. Ces résultats sont à mettre au compte des forces navales qui interceptent les pirates avant qu'ils ne commettent leurs attaques mais également aux navires marchands qui se protègent désormais mieux qu'avant.

Enfin, sur l'ensemble de la zone d'opération, les forces navales ont intercepté un nombre considérable d'individus suspectés de se livrer à la piraterie – 126 par les navires d'ATALANTA pendant ces quatre mois. Néanmoins, ces interceptions permettent juste de stabiliser le nombre de navires piratés du fait d'une augmentation des actions menées par les pirates. Si l'on compare la période sous mon commandement avec la même période en 2009, les chiffres indiquent une augmentation de 45% des incidents mais un nombre d'attaques réussies similaire. Ces interceptions qui sont autant de menaces immédiates contrées, contribuent également à l'usure de nos adversaires. Toutefois, ces interceptions ne représenteront un succès complet que lorsque les pirates présumés seront transférés devant les tribunaux et jugés. De ce point de vue, la remise en question fin septembre par le Kenya de la lettre d'intention adressée à l'Union Européenne, a eu un effet assez négatif et a amené les forces navales à relâcher un grand nombre de suspects. Le rapport de M. Jack Lang, représentant spécial du secrétaire général de [l'ONU](#) pour le traitement juridique de la piraterie, et la mise en application de ses recommandations permettront donc de donner davantage de crédibilité à l'action des forces navales.

**2. L'opération ATALANTA agit de concert avec les autres opérations internationales dans la zone de la Corne de l'Afrique, notamment la CMF ([combined maritime force](#)) et [Ocean Shield](#). Comment se déroule la coopération avec les autres opérations ?**

La zone de la Corne de l'Afrique est le théâtre aujourd'hui d'un engagement d'un grand nombre de Nations qui dépêchent leur marine militaire dans le cadre de la lutte contre la piraterie.

Outre les moyens d'ATALANTA, d'autres forces navales internationales y sont déployées avec des mandats qui se recoupent. Par ailleurs, certaines Nations envoient des navires militaires qui opèrent de manière indépendante.

S'agissant des forces navales internationales, la TF<sup>4</sup> 465 (ATALANTA), la TF 508 (opération OCEAN SHIELD) et la TF 151 (*Combined Maritime Force*) coopèrent aujourd'hui très étroitement au quotidien.

Cette coopération a un sens : les zones d'opération respectives et les mandats se recoupent, la zone dans laquelle elles opèrent est immense, les marines se connaissent et utilisent des procédures proches, le risque que fait peser la piraterie maritime est partagé.

De plus, les états-majors opératifs de ces trois forces situés à Bahrain et Northwood se sont accordés pour travailler sur des concepts d'opération communs et pour que les CTF<sup>5</sup> assurent à tour de rôle des responsabilités de coordinateur dans l'IRTC et dans le bassin somalien. Ainsi, CTF 508 m'a relevé mi-octobre pour assurer la coordination de l'IRTC et j'ai relevé le CTF 151 fin novembre dans sa fonction de coordinateur du bassin somalien. Cette rotation des responsabilités de coordinateur rapproche naturellement les états-majors et les amène à travailler étroitement.

Enfin, à titre personnel, j'ai eu plusieurs réunions avec mes homologues et nous dialoguons quotidiennement pour échanger nos points de vue, nos idées et nos préoccupations. Nos relations ont d'ailleurs au fil des mois largement dépassé le cadre professionnel et ont pris un caractère amical.

Sur la mer, et en particulier dans l'IRTC, les navires des trois *Task Forces* sont souvent au contact les uns des autres. J'ai en mémoire l'interception d'un groupe de pirates qui a impliqué une frégate d'une des TF, l'hélicoptère d'une frégate appartenant à une autre TF, un avion de patrouille maritime japonais (le Japon opère indépendamment), et une frégate de la troisième TF.

**3. Quel regard portez-vous sur les réflexions menées sur l'assistance que pourrait apporter l'Union Européenne à la construction de capacités maritimes (RCMB) des pays de la Corne de l'Afrique ?**

Il est nécessaire de travailler étroitement avec les pays de la région parce que la piraterie a une dimension régionale, qu'elle affecte leurs économies et que son traitement nécessite l'engagement de ces pays. Certains pays ne veulent pas encore reconnaître l'impact de la piraterie et ne souhaitent pas s'engager. Certains, qui subissent de plein fouet le phénomène, n'ont pas les moyens de s'engager : leur marine est souvent trop modeste ou mal adaptée au regard des zones à protéger.

L'idée d'assister les pays de la Corne de l'Afrique à se doter de capacités maritimes pour lutter contre la piraterie est donc séduisante, au moins sur le papier.

Mais la question derrière la construction de capacités maritimes régionales est « au profit de qui, pour quelle tâche et à quelle échéance ? ». Je ne crois pas à la capacité des marines de la région à opérer en pleine mer et intercepter les « *mother ships* » au large des côtes somaliennes, en tous cas ni à court ni à moyen terme, même si elles étaient fortement aidées. Je pense en revanche qu'elles peuvent apporter une contribution intéressante dans le sud de la mer Rouge ou dans le golfe d'Aden parce qu'elles peuvent y opérer avec des navires de taille modeste et sur des durées raisonnables. Leur présence peut également être utile pour des actions de police dans les zones situées face aux grands ports de commerce de la région, parce que ce sont des zones vulnérables du fait du trafic marchand important.

Mais il faut que l'assistance de l'Union Européenne dans ce domaine s'appuie sur une véritable politique, cohérente avec les autres actions conduites à terre et s'inscrive dans le long terme. Il faudra identifier les pays à aider, au risque de générer des jalousies et des déséquilibres régionaux difficiles à gommer. Puis il faudra fournir les moyens, former et entraîner les hommes à l'emploi et à l'entretien de ces moyens et enfin s'assurer du bon emploi qui en sera fait. J'insiste sur les aspects « long terme » de l'engagement européen car l'aide ponctuelle, aussi conséquente soit elle, serait vouée à l'échec.

C'est donc toute une politique de coopération militaire maritime européenne qu'il faut mettre en place, en cohérence avec l'action de la communauté internationale envers la Somalie.

<sup>1</sup> : [Etat-major des armées](#).

<sup>2</sup> : [Centre des hautes études militaires](#).

<sup>3</sup> : [Institut des hautes études de la défense nationale](#).

<sup>4</sup> : Task force

<sup>5</sup> : *Combined task force*.

**[Lien pour retrouver les numéros précédents de la Lettre d'information RMF sur le site de la représentation permanente de la France à l'Union européenne.](#)**

**Pour s'abonner à la diffusion numérique de la lettre d'information RMF, envoyer une demande à : [repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr](mailto:repmilue.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr)**

